

Communiqué de presse

Paris, le 17 mai 2010

- **Plus de 86% des actionnaires ont choisi un paiement du dividende en actions**
- **Renforcement des fonds propres de 25,8 millions d'euros**

L'Assemblée générale du 14 avril 2010 avait fixé le montant du dividende de l'exercice 2009 à 1.80 euro par action et décidé que ce dividende pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en action.

Le prix d'émission de l'action était de 22,18 euros correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée générale, diminuée du montant du dividende.

Les actionnaires ont largement choisi le paiement en actions. Ils ont permis à Eurosic de **renforcer ses fonds propres de 25,8 millions d'euros**, par la création de **1 165 083 actions nouvelles** (6,55% du capital) qui livrées et admises en négociations sur Euronext ParisTM le 18 mai 2010.

Les actions nouvelles seront des actions ordinaires de la même catégorie que celles donnant droit au dividende et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010. Elles comporteront les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les statuts de la société et le document de référence 2009, disponibles sur le site internet www.eurosic.fr. Elles seront présentées sur la même ligne (code ISIN FR0000038200).

A compter du 18 mai 2010, le capital social de la Société sera augmenté de 18 641 328 euros et porté de 266 055 088 euros à **284 696 416 euros**. Il sera divisé en 17 793 526 actions de 16 euros de nominal chacune entièrement libérée.

Le dividende en numéraire s'élève à 4,0 millions d'euros. Il sera payé le 18 mai 2010.

Calendrier financier et informations pratiques

Règlement-livraison du dividende	18 mai 2010
Résultats 1 ^{er} semestre 2010	28 juillet 2010

A propos d'Eurosic

Eurosic est une société foncière cotée adossée au groupe BPCE à travers ses actionnaires de référence Nexity Participations et Banque Palatine qui détiennent respectivement 32,07% et 20,12 % du capital de la Société.

Cotée depuis 1984, EURO SIC a adopté le statut de SIIC en 2006 et intervient dans l'immobilier d'entreprise, l'immobilier de loisirs et la logistique, en Ile de France et en régions.

Eurosic est cotée en continu sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B. Eurosic a intégré les indices SBF 250 et CAC Mid 100 depuis le 18 décembre 2009. Mnémonique : ERSC – code ISIN : FR0000038200

Relations Investisseurs

Laurent Faure
Tél : +33.1.45.02.23.29
l.faure@eurosic.fr
www.eurosic.fr

Relations Presse

Fatima El Allaly
Tél : + 33.1. 44.43.76.41
fatima.elallaly@dialog.publicis.fr

Détails des modalités de paiement du dividende en actions de la Société Eurosic

Rappel des principales caractéristiques du paiement du dividende en actions approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société Eurosic réunie le 14 avril 2010.

EMETTEUR

EUROSIC, Société Anonyme au capital de 266 055 088 euros, dont le siège social est au 21 Boulevard de La Madeleine – 75001 Paris et identifiée au SIREN sous le n° 307 178 871 RCS Paris.

Eurosic est une Société cotée sur le « Compartiment B » du marché Nyse Euronext Paris.

OBJECTIF DE L'OPERATION

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale l'option du paiement du dividende en actions afin de renforcer ses fonds propres.

CARACTERISTIQUES

- Nature, catégorie, valeur nominale, date de jouissance

Les actions proposées étaient des actions ordinaires nouvelles au nominal de 16 euros intégralement libérées lors de la souscription.

Elles portent jouissance au 1^{er} janvier 2010. Ainsi elles donneront droit au dividende au titre de l'exercice 2010 et des exercices suivants.

- Nature des droits attachés aux actions nouvelles

Les actions ordinaires nouvellement émises comportent les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les Statuts de la Société et le Document de référence 2009 disponibles sur le site internet de la Société (www.eurosic.fr).

- Date prévue d'admission des actions émises sur le marché Nyse Euronext Paris

Les actions ordinaires nouvelles, immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes, feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Nyse Euronext Paris à compter du 18 mai 2010.

La cotation des actions ordinaires nouvellement émises ne sera pas demandée sur d'autres places de cotation.

- Libellé sous lequel seront inscrites les actions émises sur le marché Nyse Euronext Paris

Les actions ordinaires nouvellement émises auront le même code ISIN que les actions actuellement en circulation :

Code ISIN : FR0000038200

Libellé : Eurosic

- Pourcentage en capital représentant les actions émises

A compter du 18 mai 2010, le capital social de la Société sera augmenté de 18 641 328 euros et porté de 266 055 088 euros à 284 696 416 euros. Il sera divisé en 17 793 526 actions de 16 euros de nominal chacune entièrement libérée. Cette opération dégagera une prime d'émission de 7 200 213 euros.

Le montant nominal global des actions ordinaires nouvellement émises représentera 6,55% du capital social de la société Eurosic.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

1. Décision d'augmenter le capital

L'Assemblée Générale du 14 avril 2010 a, dans sa quatrième résolution, proposé à ses actionnaires titulaires d'action(s) ordinaire(s) le paiement du dividende en actions ordinaires.

2. Bénéficiaires de l'opération

La souscription des actions ordinaires nouvelles a été ouverte aux actionnaires titulaires d'action(s) ordinaire(s) qui ont eu cette qualité à l'issue de la journée du 19 avril 2010.

3. Modalités de l'opération

- Prix d'émission

Le prix d'émission a été fixé à 22,18 euros. Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminuée du montant net du dividende, et arrondi au centime d'euros immédiatement supérieur.

L'Assemblée Générale d'Eurosic a permis à ses actionnaires titulaires d'action(s) ordinaire(s), dans l'hypothèse où le montant de leurs dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, d'obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, à la date où ils exerceront leurs options, la différence en numéraire ou, à l'inverse, recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

- Période et modalité de souscription

Les actionnaires titulaires d'action(s) ordinaire(s) ont pu opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions ordinaires nouvelle du 20 avril 2010 au 5 mai 2010 inclus en en faisant la demande auprès de leurs établissements teneurs de comptes, et ce pour la totalité du dividende leur revenant.

- Mise en paiement des actions

Les actions, pour ceux des actionnaires titulaires d'action(s) ordinaire(s) qui ont opté pour le paiement du dividende en actions, seront attribuées le 18 mai 2010.

4. Information des bénéficiaires

Le Document de référence 2009 de la Société a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mars 2010, sous le numéro D.10-0152.